**GS AUDIT**

Commissaire aux Comptes
ZA du Champs de l'Abbesse 59600 MAUBEUGE
sebastien.grosso@cabinet-grosso.fr

TVA FR77 808 028 872 SIRET 808 028 872 00014 NAF 741C

---

# ABIM GROUP

SAS au capital de 848.000€

Siège social :
8 ter rue Jules Weppe
62660 BEUVRY

RCS ARRAS En cours

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

---

CONSTITUTION DE CAPITAL
PAR VOIE D'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE
« GEBAT CONSTRUCTION »

---

*Ce rapport comporte 8 pages.*

## I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A - Personnes concernées

- **Monsieur Kasim ALPTEKIN,**
  né le 08 mai 1974,
  de nationalité turque,
  demeurant 314 route de Vaudricourt, 62400 BETHUNE,
  marié avec Madame Sévim ALPTEKIM sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée le 22 décembre 1992 à HORASAN (Turquie),

- **Monsieur Césim ALPTEKIN,**
  né le 27 février 1979 à GIEN (45),
  de nationalité française,
  demeurant 106 B Rampe Saint Pry, 62400 BETHUNE,
  marié avec Madame Arzu ALPTEKIN sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée le 11 juillet 2001 à ADANA (Turquie),

- **Monsieur Mehmet ALPTEKIN,**
  né le 14 septembre 1993 à GIEN (45),
  de nationalité française,
  demeurant 324 route de Vaudricourt, 62400 BETHUNE,
  marié avec Madame Esra BORAN sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée le 14 septembre 2015 à ANKARA (Turquie),

B - Entreprises concernées

- **La société GEBAT CONSTRUCTION,**
  Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 200 euros, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées, dont le siège social est situé 8 ter rue Jules Weppe à BEUVRY (62660), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' ARRAS sous le n° 491 649 190 et qui a pour objet principal : Entreprise de Bâtiment et de Maçonnerie.

C - But de l'opération

L'apport de titres des sociétés **GEBAT CONSTRUCTION** s'inscrit dans le cadre de l'augmentation du capital de votre société.



Sébastien GROSSO
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40 Rue de Marquillies
59000 LILLE

D - Base de l'apport

Pour établir les conditions des apports et des rémunérations, il a été décidé de retenir les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de la société GEBAT CONSTRUCTION.

L'évaluation des titres de la société GEBAT CONSTRUCTION est présentée en annexe.

E - Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des titres apportés à compter du jour où aura été prise la décision de réalisation définitive de l'augmentation de votre capital en contrepartie de l'apport.

## II - DESCRIPTION DES APPORTS EN NATURE

- **Monsieur Kasim ALPTEKIN**
  - de la pleine propriété de deux cent cinquante (250) parts sociales de 200 euros de nominal, qu'il détient au sein de la société « GEBAT CONSTRUCTION»,
- **Monsieur Cesim ALPTEKIN**
  - de la pleine propriété de cent vingt cinq (125) parts sociales de 200 euros de nominal, qu'il détient au sein de la société « GEBAT CONSTRUCTION»,
- **Monsieur Mehmet ALPTEKIN**
  - de la pleine propriété de cent vingt cinq (125) parts sociales de 200 euros de nominal, qu'il détient au sein de la société « GEBAT CONSTRUCTION»,

## III – VERIFICATION DE L'EVALUATION DES APPORTS EN NATURE

- L'apport de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Kasim ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de
  Quatre cent vingt quatre mille euros (424.000 €).
- L'apport de cent vingt cinq (125) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Césim ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de
  Deux cent douze mille euros (212.000 €).



Sébastien GROSSO EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ COMMISSAIRE AUX COMPTES 40 Rue de Marquillies 59000 LILLE

- L'apport de cent vingt cinq (125) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Mehmet ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de
  Deux cent douze mille euros (212.000 €).

**TOTAL DES APPORTS** :
Huit Cent quarante huit mille euros - **848.000 €.**

Les calculs permettant de vérifier les valeurs attribuées aux apports sont présentés en annexes.

## IV - REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie de l'apport :

- des deux cent cinquante (250) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Kasim ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de Quatre cent vingt quatre mille euros (424.000 €).

- des cent vingt cinq (125) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Césim ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de Deux cent douze mille euros (212.000 €).

- des cent vingt cinq (125) parts sociales de la société « GEBAT CONSTRUCTION» détenues par Monsieur Mehmet ALPTEKIN a été évalué à la somme globale de
  Deux cent douze mille euros (212.000 €).

Il sera attribué aux apporteurs huit mille quatre cent quatre-vingt (8480) actions nouvelles de la société, de cent euros (100 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, de la Société « ABIM GROUP », attribuées comme suit :

- à Monsieur Kasim ALPTEKIN, à concurrence de quatre mille deux cent quarante (4240) actions nouvelles,

- à Monsieur Césim ALPTEKIN, à concurrence de deux mille cent vingt (2120) actions nouvelles,

- à Monsieur Mehmet ALPTEKIN, à concurrence de deux mille cent vingt (2120) actions nouvelles,

Sébastien GROSSO EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ COMMISSAIRE AUX COMPTES 40 Rue de Marquillies 59000 LILLE

Les huit mille quatre cent quatre-vingt (8480) actions nouvelles de la Société «**ABIM GROUP** » seront émises à titre de l'augmentation de capital social, à concurrence de huit cent quarante-huit mille euros (848.000€)

Il n'y a pas de différence entre l'apport (848.000€) et la valeur nominale totale des actions qui le rémunèrent (848.000€).

| | |
|---|---|
| **Montant de la constitution de capital.** | **848.000 €** |
| **Montant des Primes d'Emission** | **0 €** |
| **TOTAL** | **848.000 €** |

| | |
|---|---|
| **Montant total des apports de titres de la société GEBAT CONSTRUCTION** | **848.000 €** |
| **TOTAL** | **848.000 €** |



Sébastien GROSSO
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40 Rue de Marquillies
59000 LILLE

## V - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaire selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier l'évaluation des entreprises,
- Contrôler les valeurs attribuées aux apports,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

## VI - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à huit cent quarante-huit mille (848.000 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des titres augmentée des primes d'émission à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Fait à BEUVRY,
Le 22 juin 2026.

Sébastien GROSSO
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40 Rue de Marquillies
59000 LILLE

**Sébastien GROSSO**

*Commissaire aux Apports*

**ANNEXES**

- *Rapport d'évaluation de la SAS GEBAT CONSTRUCTION (Extrait)*

CONCLUSION:
Compte tenu de la valeur des capitaux propres corrigés et de la valeur du fonds retenue
(voir page 15 "valeur patrimoniale") la valeur retenue de la société est de: 847 878 € arrondie à **848 000 €,** afin de faciliter la répartition du capital entre les associés soit 1 696 € la part.



Sébastien GROSSO EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ COMMISSAIRE AUX COMPTES 40 Rue de Marquillies 59000 LILLE